



50 % de présence 0 % de confiance dans le travail du SPIP

Réunis en coordination régionale ce jour, tous les syndicats CGT d'IDF constatent et contestent l'application irrégulière et injustifiée d'un taux de présence de 50 % dans les SPIP.

Depuis le début de l'instauration de ce principe, la coordination CGT a lutté pour que ce taux ne s'applique pas et a tracté plusieurs fois pour dénoncer l'autoritarisme de la DI sur la matière RH.

Voir :

- ➔ <https://www.cgtspip.org/ressources-humaines-mais-que-se-passe-t-il-a-la-disp-de-paris>
- ➔ <https://www.cgtspip.org/disp-paris-en-tt-sur-paris-une-de-au-di/>
- ➔ <https://www.cgtspip.org/50-dagents-en-spip-ou-100-de-chances-dempecher-un-spip-de-fonctionner/>

L'application indifférenciée de cette règle uniforme sur la DISP méconnaît l'état des textes en vigueur et l'obligation réglementaire de tenir compte des spécificités locales (voir circulaire ARTT 2001).

De plus cette règle ne reflète absolument pas la réalité des métiers en SPIP et en juridiction (fonctionnement d'une permanence, vacances judiciaires...).

Enfin cette charte des temps type n'a pas respecté la représentativité des Organisations Professionnelles en SPIP, le DI l'ayant passée en catimini en CSA-I où le taux de présence n'a même pas fait l'objet de débat.

La CGT IP rappelle que la charte des temps n'est pas une compétence du DI mais du DFSPiP, mieux à même de prendre en compte les particularismes locaux.

Encore une fois, comme pour le télétravail, les DFSPiP se laissent retirer des compétences propres par la DISP de Paris dans un silence assourdissant.

Malheureusement, la sonnette d'alarme que nous tirions il y a quelques mois s'est déjà vérifiée dans des services d'IDF. L'arbre des Jeux Olympiques ne peut plus masquer la forêt de cette attaque inédite aux droits des agents.

Les DFSPIP tentent de masquer ce taux en proposant une fausse souplesse, par nature inégalitaire et clientéliste. Les OS déplorent que le droit au congé soit soumis au bon vouloir des Directions.

Deux départements d'IDF sont rentrés en mouvement pour contester son application en période de vacances de fin d'année.

Quelle réponse ? Le dialogue ? Et non, 40 demandes d'explications ont été remises sur le SPIP 93. Toujours plus de diplomatie pour un réel dialogue social de qualité...

Des Assemblées Générales sont prévues sur d'autres SPIP d'IDF et nous appelons les agents à s'y rendre et à rejoindre le mouvement.

La coordination régionale CGT IP d'IDF exige :

- ✓ **une suspension de l'application de cette charte des temps type ;**
- ✓ **l'ouverture de négociations avec les OS représentatives par service ;**
- ✓ **une intervention de la DAP auprès de la DI de Paris pour faire respecter le cadre légal et réglementaire en matière de temps de travail et d'élaboration de charte des temps.**

A Montreuil, le 10 octobre 2024
La coordination régionale